FUTURS COMPOSÉS
RÉSEAU NATIONAL DE LA CRÉATION MUSICALE

Charte de Futurs Composés : les engagements du réseau et de ses membres

Cette charte définit le périmètre d'action et les valeurs portées par Futurs Composés, les engagements de ses membres vis-à-vis du réseau et, le cas échéant, au sein de leurs organisations. Chaque membre adhérent s'engage lors de son adhésion annuelle à conscientiser et respecter les valeurs évoquées dans cette charte, et les appliquer au quotidien.

Sommaire

Le réseau et son périmètre d'action 2
- Un engagement fort pour la création musicale 2
- Les missions de Futurs Composés 2
- Les actions du réseau 3

Les adhérent·e·s au sein du réseau 4
- S'engager et encourager à participer à la vie du réseau 4
- S'engager à respecter les valeurs du réseau 4
- Plusieurs niveaux d'implication au sein du réseau 6

Les engagements au sein de chaque structure adhérent·e 6
- Information des salarié·e·s 6
- Les mesures attendues au sein de chaque structure 7

Le réseau et son périmètre d'action

Futurs Composés est, depuis 2009, le réseau national de la création musicale, et défend les musiques de création plurielles, inventives et exploratoires. Le réseau national rassemble l'ensemble des actrices et acteurs d'un même secteur en intégrant à la fois des structures et des membres individuels. On y retrouve des artistes, musicien·ne·s, compositeur·rice·s et indépendant·e·s, ensembles et compagnies, structures de formation et d'information, structures de production et de diffusion, scènes nationales et conventionnées, festivals, labels et éditeurs, Centres nationaux de création musicale.

Un engagement fort pour la création musicale

Au-delà des esthétiques, Futurs Composés définit la création musicale comme toute démarche d'expérimentation s'inspirant aujourd'hui de différentes disciplines artistiques, genres musicaux et espaces de recherche sonore, à la croisée des mouvements culturels, sociaux et politiques. Il regroupe les acteur·rice·s défendant la **liberté d'expression musicale**, soutenant des **projets d'intérêt général**, et portant une **vision émancipatrice de la culture**.

Futurs Composés se construit autour de valeurs fortes, tant au sein du réseau que dans ses relations avec ses partenaires, en défendant d'une part la **diversité**, d'autre part **l'égalité** et **l'équité**, et enfin le **partage** et la **solidarité**. Le réseau rejette toute position hégémonique d'une culture ou d'une idéologie qui tenterait d'imposer ses seuls critères esthétiques ou moraux.

Les missions de Futurs Composés

Futurs Composés organise son activité autour de grands objectifs qu'il porte au niveau régional, national et international :

- **Faire réseau avec ses adhérent·e·s**

L'objectif de Futurs Composés est d'abord de construire un **collectif** : de tisser entre ses adhérent·e·s des liens professionnels directs et solidaires, à travers des partages d'expériences et d'informations. Il crée des espaces bienveillants pour mener une **réflexion commune** sur les champs artistiques, institutionnels et économiques de la création musicale, et plus largement sur des thématiques d'actualités et problématiques sociétales.

- **Analyser et défendre les intérêts du secteur**

Futurs Composés se positionne comme un **observateur** des évolutions du milieu de la création musicale grâce à la grande diversité et à l'engagement de ses adhérent·e·s qui contribuent collectivement aux activités du réseau. Leur implication bénévole dans les

instances, les groupes de travail ou dans les réponses aux enquêtes menées par Futurs Composés lui permettent d'apporter une analyse fine du secteur.

C'est ainsi qu'il peut **représenter, défendre, soutenir** les intérêts de ses membres, et être force de proposition auprès de ses partenaires professionnels, institutionnels et médiatiques.

- **Développer des ressources et une expertise**

Futurs Composés fournit à ses membres des **outils** et **informations** régulières sur les actualités du secteur. Il les accompagne en développant des **ressources clés** sur les thématiques phares portées par les groupes de travail (lutte contre les VHSS, droits culturels, transmission…). Une grande partie de ces ressources sont également ouvertes au tout public. Enfin, Futurs Composés apporte son **expertise** sur le secteur de la création musicale auprès de ses membres et d'autres organisations.

- **Collaborer, faire ensemble**

Futurs Composés s'associe à une grande **diversité** de professionnel·le·s, d'associations, réseaux, fédérations et syndicats, qu'iels soient issu·e·s du secteur culturel ou de domaines non-artistiques. La **mutualisation de la réflexion** et le développement d'**actions collectives** permettent une interconnaissance et l'évolution des pratiques professionnelles. C'est cette compréhension collective qui sert à porter d'une **voix commune** les intérêts, valeurs et pratiques de chacun·e auprès des porteur·se·s des politiques publiques.

Les actions du réseau

Pour mener à bien ces objectifs, Futurs Composés organise tout au long de l'année, en lien avec différents partenaires :

- Des **rencontres, ateliers, tables rondes et colloques** favorisant les partages d'expériences, les collaborations ou encore le développement d'une réflexion commune.
- Des **lettres d'information et webinaires de présentation** pour informer les adhérent·e·s du réseau et autres acteur·rice·s du secteur sur les dispositifs, aides, formations et appels à projets existant·e·s, et leur fournir des analyses politiques.
- Des **enquêtes** menées auprès des membres du réseau pour mettre en valeur les pratiques et réalités de terrain, permettant d'interroger le secteur de la création musicale et d'en apporter une meilleure analyse.
- Des **actions politiques** en prenant part aux concertations et débats sur l'évolution des politiques publiques culturelles, que ce soit à travers des concertations professionnelles avec les pouvoirs publics, les autres réseaux et

syndicats, en organisant des débats professionnels ou en publiant des communiqués.

Les adhérent·e·s au sein du réseau

S'engager et encourager à participer à la vie du réseau

Les membres de Futurs Composés s'engagent à :

- Respecter les engagements statutaires (règlement intérieur, statuts), les orientations adoptées collectivement et la confidentialité des débats.
- Remplir le bulletin d'adhésion annuel, qui permet de récolter chaque année des chiffres pour le bon travail d'observation et de représentativité des membres assuré par le réseau, et payer leur cotisation annuelle avant la fin de l'exercice.
- Participer à l'Assemblée Générale de la manière la plus régulière possible, et en cas d'indisponibilité donner leur pouvoir.
- Participer régulièrement aux événements proposés par Futurs Composés (rencontres, ateliers, webinaires...) pour continuer à alimenter la réflexion collective du réseau et le dynamiser.
- Faciliter la bonne organisation des événements proposés par le réseau en répondant dans les temps aux sollicitations.
- Répondre dans les temps aux enquêtes pour permettre au réseau d'assurer son travail d'observation et de représentativité des membres.
- Éviter les prises de positions publiques contradictoires à ce qui est porté et défendu par le réseau, et pouvant porter préjudice à l'un·e ou l'autre de ses membres et à la cohérence du réseau.
- En intégrant les instances du réseau, les administrateurs·rice·s s'engagent à contribuer à une réflexion collective, guidée par l'intérêt général. Iels s'abstiennent de défendre des intérêts personnels au détriment de la vision commune.

Pour participer à la vitalité du réseau, les adhérent·e·s sont encouragé·e·s à :

- Promouvoir ou valoriser leur appartenance au réseau dans leurs supports de communication et/ou par le bouche-à-oreille.
- Communiquer à l'équipe salariée de Futurs Composés tout changement dans leurs équipes (départs et embauches), pour assurer une bonne information et un échange fluide entre le réseau et les équipes des structures adhérentes.

S'engager à respecter les valeurs du réseau

Les membres de Futurs Composés s'engagent à :

- Collaborer en bonne intelligence et en respectant l'équipe salariée et les autres membres du réseau.
- Honorer les valeurs défendues par le réseau, à savoir : la diversité, l'égalité et l'équité, le partage, la solidarité et l'entraide.
- Veiller, pendant les échanges au sein du réseau, à ce que le temps de parole soit partagé de manière équitable, à être bienveillant et courtois, à ne pas couper la parole, être à l'écoute et respecter la pluralité des points de vue. Il est attendu que les échanges, qu'ils soient oraux ou écrits, se fassent dans un esprit de respect mutuel, sans servir de support à des règlements de compte ou à des tensions personnelles. En cas de désaccord, il est souhaité que les échanges se fassent systématiquement à l'oral pour faciliter le dialogue et éviter tout malentendu
- Adopter une conduite respectueuse et appropriée.

Tout comportement inapproprié ou pouvant faire l'objet d'une condamnation judiciaire est interdit, et pourra entraîner l'exclusion du membre concerné comme indiqué dans le règlement intérieur. Est considéré comme comportement inapproprié toute parole, acte, comportement, geste ou écrit susceptible de porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, compromettant ainsi son équilibre personnel, son emploi, ou dégradant le climat social. Cette définition inclut le sexisme, la discrimination, le racisme. *Quelques exemples : la violence directe ou indirecte, la promiscuité gênante, tout comportement ayant ou pouvant avoir des conséquence sur la sécurité, la qualité de travail ou la cohésion de l'équipe, laissant présager qu'une personne a consommé de manière excessive des substances stupéfiantes ou de l'alcool, les gestes inappropriés, les propos à caractère sexuel ou sexiste, les pressions psychologiques ou physiques, les agressions, les menaces, les agressions verbales (jurons, insultes) ou la violence physique, etc.*

Le réseau ne se substitue en aucun à la justice ni aux protocoles internes des structures adhérent·es, mais a un devoir de protection de ses membres. Le réseau reste avant tout un accompagnateur bienveillant vis-à-vis de ses membres, et soutiendra toujours l'intérêt des victimes et de ses membres (individuel·les et structures adhérentes).

En cas de comportement inapproprié de la part d'un·e membre individuel·le ou d'un·e membre d'une structure adhérente, il appartiendra au réseau de dialoguer avec l'adhérent·e et de l'accompagner en fonction de la situation. Le réseau tiendra compte du contexte des événements (au sein ou en dehors du réseau), quel que soit le statut de l'auteur·rice et de la victime présumé·es (permanent·e, membre du conseil d'administration de l'association, intermittent·e...). Futurs Composés aura recours si besoin aux conseils d'un·e avocat·e spécialisé·e.

Concernant les structures adhérentes, le réseau tiendra compte de la connaissance préalable ou non des faits par la structure, ainsi que des procédures mises en place ou à engager vis-à-vis de ce membre, afin de statuer sur l'avenir de la structure au sein du réseau le cas échéant.

Chaque situation pouvant être singulière et complexe, le réseau ne peut produire un protocole de traitement des situations inappropriées exhaustif. Pour chaque cas porté à sa connaissance, Futurs Composés s'engage donc à rassembler autant d'informations que possible afin que le CA puisse débattre en toute connaissance de cause et prendre une décision la plus éclairée possible en adéquation avec les valeurs portées par le réseau.

Plusieurs niveaux d'implication au sein du réseau

Les membres de Futurs Composés :

- Sont invité·e·s à communiquer dès que possible sur les actions de Futurs Composés dans leurs différentes communications pour accroitre la visibilité du réseau, et à fournir leurs informations à l'équipe salariée pour qu'elle puisse les valoriser et montrer le foisonnement des activités du secteur de la création musicale.
- Peuvent participer à l'évolution et au rayonnement du réseau ainsi qu'au développement d'une intelligence collective en contribuant aux groupes de travail, ou en proposant elles·eux-mêmes la création d'un nouveau groupe en accord avec l'équipe salariée et selon l'intérêt porté par les autres membres du réseau.
- Peuvent lors des élections porter leur candidature pour intégrer le Conseil d'Administration afin de représenter les voix plurielles des adhérent·e·s.

Les engagements au sein de chaque structure adhérent·e

Information des salarié·e·s

Les membres de Futurs Composés s'engagent à :

- Informer l'ensemble des membres de leur équipe des actions mises en place et des préconisations portées par le réseau.
- Prendre connaissance et appréhender les ressources partagées par le réseau et en informer les membres de leur équipe.
- Proposer aux salarié·e·s d'intégrer les groupes de travail existants.

Les mesures attendues au sein de chaque structure

Les membres de Futurs Composés s'engagent à :

- Conscientiser et respecter au sein de leur structure les valeurs du réseau *(cf. ci-dessus)*.
- Prendre connaissance des préconisations portées par le réseau et à s'en rapprocher au maximum *(ex : préconisations issues de l'enquête VHSS de 2023)*.
- Être exemplaire dans la mise en place de mesures pour la lutte contre les VHSS *(de nombreuses ressources sont disponibles et un accompagnement par les salarié·e·s du réseau est possible)*.

Pour poursuivre son engagement vers une meilleure égalité de genre, Futurs Composés s'attend à ce que ses membres, a minima :

- À poste équivalent, s'engagent à l'égalité salariale entre les personnes, peu importe leur genre ou leur appartenance à une minorité.
- Atteignent une parité au sein des Conseils d'Administration des structures.
- Pour les différents processus de candidatures, relancent la communication et prolongent les appels dans les cas où il y aurait moins de 33% de réponses de femmes et autres personnes issues des minorités de genre.
- Atteignent une parité dans les shorts-lists pour tous les processus de sélection et recrutement confondus.
- Promeuvent l'accès des femmes et minorités de genre aux métiers techniques et de programmation, et l'accès des hommes aux métiers de relations publiques et d'administration.
- Peu importe le type et la taille de la structure adhérente, à la fois du côté de la programmation, de l'enseignement et de la création artistique[1], tendent vers :
    - 50% des œuvres présentées composées par des femmes et minorités de genre ;
    - 50% des projets présentés portés par des femmes et minorités de genre, qui représentent 50% du budget artistique ou de programmation.
- Pour les programmateur·rices : constituent des plateaux artistiques et techniques paritaires sur l'ensemble de la saison.
- Veillent à l'articulation du temps de travail et du temps privé, et la facilite par diverses actions : matériel de travail adapté, aménagement d'emploi du temps pour raisons personnelles, solutions de garde d'enfants, solutions de transports en cas de travail nocturne…
- Atteignent la parité pour toute sollicitation d'intervenant·e·s extérieur·e·s (juré·es·, formateur·rice·s, intervenant·e·s de tables rondes…).

[1] On exclut pour ces chiffres les compagnies jouant exclusivement les œuvres de la direction artistique.